

Décision n°2024-30M2-tarifs

Décision modificative portant du tarif du colloque « 7^{ème} Conférence sur le Prescriptivisme » - LERMA_UR 853

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du conseil d'administration en date du 1er février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

Vu la décision initiale n°2024/Tarif/30 portant approbation de tarifs en date du 20 juin 2024,

Vu la décision modificative n°2024/Tarif/30M portant approbation de tarifs en date du 12 novembre 2024,

Considérant l'erreur matérielle contenue dans la décision modificative,

Considérant en conséquence qu'il convient de modifier la décision modificative susvisée comme suit,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de la décision modificative susvisée est remplacé par :

Catégories	Inscriptions du 1 ^{er} au 30 avril 2024		Inscriptions du 1 ^{er} mai au 10 juin 2024	
	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
Conference fee	113,64€	125€	127,27€	140€
Student	54,55€	60€	77,27€	85€
Accompanying person	63,64€	70€	63,64€	70€
Exempted, AMU personnel	Gratuité			
Keynote	Gratuité			
Diner du congrès	45,45 €	50 €	45,45 €	50 €
Déjeuner	18,18 €	20 €	18,18 €	20 €
Visite d'Aix	10,91 €	12 €	10,91 €	12 €
Visite grotte Cosquer	27,27 €	30 €	27,27 €	30 €

Article 2 :

Sont abrogées les décisions n° DAJI/2024/Décision/Tarifs/30 et n° DAJI/2024/Décision/Tarifs/30M.

Article 3 :

La Direction Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 27 novembre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : **05 DEC. 2024**

Transmise au Recteur de la région académique le : **05 DEC. 2024**